



## FCO : DU NOUVEAU SUR LES EXPORTATIONS VERS L'ITALIE ET L'ESPAGNE

**ÉLEVAGE** Les conditions échanges d'animaux avec l'Italie et l'Espagne ont été précisées. Voici ce qu'il faut retenir.

### MAISON DE L'ÉLEVAGE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi santé animale (LSA) le 21 avril, des précisions concernant les échanges d'animaux avec l'Italie et l'Espagne viennent d'être annoncées.

En effet, ces dernières semaines, nous avons de nombreuses interrogations quant aux conditions d'exportation de bovins ou ovins vers nos pays voisins que sont l'Italie et l'Espagne. Si les accords bilatéraux que nous avons avec ces deux pays ne peuvent plus s'appliquer après l'entrée en vigueur de la LSA, des dérogations ont donc été accordées par la Commission européenne et les États membres.

### PRÉCISIONS CONCERNANT LA VACCINATION

Les modalités de réalisation de la vaccination n'évoluent pas par rapport à la situation actuelle.

La vaccination des ruminants contre le virus de la FCO n'est pas obligatoire en France car il n'y a pas de programme d'éradication. Cependant, les animaux doivent ou peuvent être vaccinés dans certains cas qui relèvent d'une initiative privée :

- Envoi d'animaux vers d'autres États européens : dans ce cadre, la vaccination des animaux

### MODALITÉS DÉROGATOIRES POUR L'ENVOI D'ANIMAUX EN ITALIE À PARTIR DU 21 AVRIL 2021

Bovins, ovins de MOINS DE 90 JOURS	Bovins, ovins de PLUS DE 90 JOURS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animaux issus de mères vaccinées</li> <li>• Ou animaux désinsectisés pendant 14 jours suivi d'un test PCR négatif</li> </ul>	Animaux vaccinés contre le sérotype 8 depuis 7 jours après la deuxième injection

**Les conditions italiennes sont donc identiques à celles qui existent depuis 2015 à l'exception du délai post vaccinal pour les animaux > 90 jours qui est réduit de 10 à 7 jours.**

### MODALITÉS DÉROGATOIRES POUR L'ENVOI D'ANIMAUX EN ESPAGNE À PARTIR DU 21 AVRIL 2021

Bovins, ovins de MOINS DE 70 JOURS	Bovins, ovins de PLUS DE 70 JOURS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animaux issus de mères vaccinées</li> <li>• Ou animaux désinsectisés pendant 14 jours suivi d'un test PCR négatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animaux vaccinés contre les sérotypes 8 et 4 depuis plus de 10 jours après la deuxième injection</li> <li>• Dérogation temporaire du 21 avril au 31 août 2021 : animaux désinsectisés pendant 14 jours suivi d'un test PCR négatif</li> </ul>

**Pour les échanges avec l'Espagne, une partie des conditions dérogatoires depuis 2015 évolue car :**

- **Il n'est plus nécessaire de vacciner l'ensemble du troupeau pour pouvoir envoyer des jeunes animaux issus de mères vaccinées ;**
- **Le délai post vaccinal est réduit à 10 jours ;**
- **À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021, il ne sera plus possible d'envoyer des animaux > 70 jours avec une PCR négative.**

contre la FCO est obligatoire (sauf dérogations) (**voir ci-dessus**) et doit être réalisée par le vétérinaire sanitaire, y compris celle des mères, afin d'être certifiée.

- Souhait de l'éleveur de protéger son troupeau : dans ce

cadre, il peut vacciner lui-même ses animaux ou les faire vacciner par son vétérinaire. ■

### Pour en savoir +

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'Alma-GDS du Tarn.

## QUELLES SUITES POUR LE PROJET QUALIPRAT ?

**ÉLEVAGE** Dernier volet des résultats du projet Qualiprat mené par les 3 GDA/GVA de la montagne tarnaise.



CAROLINE AUGUY  
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TARN



Les GDA/GVA ont souhaité poursuivre la dynamique engagée.

### UN NOUVEAU GIEE : QUALIPRAT +

Une demande de reconnaissance et d'animation a été déposée au printemps 2020 pour les 3 GDA/GVA pour permettre la suite du projet. 23 exploitations, dont 2 nouvelles, vont donc continuer à travailler sur le sujet.

### LES ACTIONS RETENUES

Une partie des actions engagées dans QualiPrat, essentielles au projet, perdureront : accompagnement de la conception et de la commande des semences, suivi du pâturage, amélioration de l'implantation et travail sur la fertilité des sols.

De plus, l'accent va être mis sur le suivi des exploitations et des pratiques afin d'optimiser au mieux les mélanges mis en place. Nous avons vu à quel point cet aspect était primordial. Il conviendra entre autres de trouver des solutions pour les espèces récalcitrantes (brome

et luzerne) mais aussi plus généralement d'acquiescer des références sur les bonnes pratiques qui permettent de valoriser au mieux ces prairies à partir de l'expérience des membres du groupe.

De nouveaux besoins sont apparus et seront traités dans QualiPrat + : comment recharger les PFV pour les faire durer plus longtemps ? Comment améliorer la sole d'été en pâturage ? Quels mélanges courtes durées complémentaires aux PFV pourraient être introduits dans la rotation ? Quel est l'impact de l'introduction de ces PFV sur le cycle du carbone des exploitations ?

Il reste encore beaucoup à faire. Rendez-vous dans 3 ans pour le premier bilan des résultats de QualiPrat +. ■

### Pour en savoir +

Retrouvez le détail des résultats du projet sous forme de fiches, de livret et de vidéos sur le site de la Chambre d'agriculture du



Tarn en tapant QualiPrat dans la barre de recherche ou en flashant ce code avec votre téléphone.

Cette action est cofinancée par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et le CasDar L'Europe investit dans les zones rurales.



**JALADE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES**

MONTAGE - BARDAGE -  
COUVERTURE - SERRURERIE

Las Fontariès 81120 FAUCH ☎ 06 78 80 01 09  
www.jaladeconstructionsmetalliques.fr

 Jalade Constructions Métalliques